



MAIRIE DE BOUGLAINVAL

28130 BOUGLAINVAL

mairiedebouglainval@bbox.fr

www.mairie-bouglainval.fr

☎ : 02.37.22.88.08

Fax : 02.37.22.86.25

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON
D'EPERNON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : le 3 février 2017

L'an deux mil dix sept le mercredi 8 février, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de Bouglainval, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BAETEMAN, Maire.

Membres présents: Philippe BAETEMAN, Sylvie LEHOUX, Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Claude BORDIER, Didier GENET, Johanna REBOLLEDO-LUCAS, Xavier PETIT, Martine TOUPANCE

Absents et excusés: Emilien DESCHAMPS, Emmanuel FAROUX pouvoir Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Noël DIEU, Angéla VUACHET pouvoir Philippe BAETEMAN, Sébastien DUVAL pouvoir Xavier PETIT

Secrétaire de séance : Madame LEHOUX est élue à l'unanimité

VALIDATION COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2016.

DEMANDE DE SUBVENTIONS FDI DETR et DSIL

Dans le cadre du FDI (Fonds Départemental D'Investissement), le Conseil Départemental a revu ses principes de subventions. Cette année le Conseil Municipal axe ses prévisions de travaux pour l'aménagement et la sécurisation des bâtiments scolaires.

Les fenêtres de l'école maternelle doivent être changées sur la totalité un devis de 31 288€ HT est présenté. L'école fut construite en 1981 et le double vitrage date de cette époque. De réelles économies d'énergie sont à prévoir.

Un aménagement de barrières sécurité fixées sur fourreaux et permettant le démontage devant l'école doit être installé, une estimation de 1610€ est annoncée pour l'achat de ces équipements, les agents techniques vont réaliser l'installation. Madame REBOLLEDO LUCAS souhaite connaître la nécessité du démontage des barrières. Madame TOUPANCE explique que lors de convoi agricole en grande largeur et plus précisément le passage de moissonneuse à certaines périodes, les barrières actuelles non démontables gêne le passage de ces engins, d'où la nécessité de prévoir un démontage

Un couloir de sortie pour l'évacuation rapide des enfants doit être créé de l'école maternelle en direction de la maison communale sise au 27 rue de Châteauneuf, le portail et le mur de clôture doivent aussi subir des transformations pour la mise en place de cette sécurisation. Un devis de 8815€ HT est annoncé ainsi qu'un devis de 1000€ HT pour la porte anti panique donnant accès à cette sortie.

Monsieur BAETEMAN explique que l'obtention de la DETR n'étant pas certaine (délai limite en terme de calendrier), il soumettra les demandes de subventions auprès du DSIL (Dotation de soutien à l'Investissement des communes).

A l'unanimité, les conseillers autorisent M. le Maire à faire les demandes de subventions auprès de l'Etat et du département pour les travaux de rénovation thermique et de sécurisation de l'école.

Le changement des fenêtres du complexe dans la grande salle est aussi envisagé. Celles-ci, ne fermant plus correctement, ne permettent pas aux joints en place d'isoler correctement et éviter les déperditions thermiques. Vu les travaux de rénovation thermique engagés, il est nécessaire de palier à ce problème. Une discussion s'engage sur l'urgence du remplacement des fenêtres.

Les membres du Conseil décident, dans un premier temps, de bloquer hermétiquement les fenêtres, l'ouverture des portes extérieures suffira à l'aération de cette salle et la climatisation mise en place permettra de réguler correctement la température de cet endroit.

Dans un second temps, il est prévu de faire un diagnostic complet de l'état des menuiseries de l'ensemble du complexe et de prévoir le projet sur 2018.

M. le Maire indique que l'aménagement de la piste cyclable partant du Domaine du Grand Gland jusqu'au bourg peut être subventionné par le département dans le cadre du FDI. Un budget de 11 485 € HT est estimé, il couvre : le marquage au sol, la pose des lisses et poteaux bois pour délimiter la piste cyclable le long de la CD26-1, la plantation d'une haie végétale, la pose des panneaux de signalisations et l'installation d'un parc de stationnement des vélos devant l'école.

A l'unanimité, les conseillers autorisent M. le Maire à faire une demande de subvention dans le cadre du FDI.

Monsieur PETIT prend la parole et annonce aux membres présents qu'il est nécessaire de changer certains panneaux de signalisations sur la voirie et aussi matérialiser des endroits spécifiques en « plaquettes réfléchissantes ». M. le Maire va se rapprocher du Conseil Départemental pour savoir si des subventions sont possibles.

Monsieur BAETEMAN fait part à l'assemblée qu'il est possible, dans le cadre des aménagements paysager, d'obtenir des subventions à hauteur de 50 % pour une enveloppe de dépense de 15 000 € max. M. le Maire propose donc de prévoir les plantations au niveau du stade et de l'atelier communal dans ce cadre.

M. le Maire indique qu'une estimation de 3 000 € HT a été faite.

A l'unanimité, les conseillers autorisent M. le Maire à faire une demande de subvention dans le cadre du FDI.

Madame TOUPANCE aimerait savoir si des travaux de réfection dans la maison rue de Châteauneuf sont prévus et si oui, le cadre des subventions possibles.

Monsieur BAETEMAN explique que la réflexion n'a pas encore été menée par le Conseil municipal sur le devenir de cette habitation et que si des travaux étaient réalisés nous ne pourrions percevoir les subventions « traditionnelles » dans la mesure où l'habitation fait partie du patrimoine privé de la commune. Il faudrait plutôt se rapprocher de l'ANAH et des financements Caisse des Dépôts si on veut en faire un « logement social ».

NEGOCIATION DE L'EMPRUNT CONTRACTE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur BAETEMAN prend la parole et explique que la collectivité à contractée en 2011, auprès du crédit agricole, un emprunt pour des travaux à un taux fixe de 4.18%. Ce pourcentage restant élevé, Monsieur le Maire propose aux membres présents de faire une demande de renégociation. Des frais de remboursement sont estimés à 9000€ mais en calculant ce rachat il y a une possibilité de faire une économie pour la collectivité de l'ordre de 9000€.

M. le Maire demande donc au conseil l'autorisation de négocier le taux auprès du crédit agricole ou d'une autre banque. Mme TOUPANCE indique qu'il serait préférable de négocier avec le Crédit Agricole. M. le Maire indique qu'il est d'accord sur la démarche, mais que le Crédit Agricole ne voudra peut être pas renégocier le taux et se contenter d'appliquer les indemnités.

Le Conseil Municipal donne son accord et demande à Monsieur le maire de procéder à la renégociation du dit crédit et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Madame GARDIEN BAETEMAN fait part à l'assemblée des arrêts maladie du personnel et de l'organisation qu'il a fallu mettre en place pour palier à ces absences.

Madame TOUPANCE considère que trop de décisions sont prises dans « l'urgence » et souhaite que la commission du personnel se réunisse sur ce sujet avant que le sujet soit abordé au conseil municipal et souhaiterait des réunions plus souvent.

DEFINITIONS DES TARIFS POUR LE COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Le sujet suivant concerne le columbarium, lors de l'installation des caves urnes dans le cimetière, des tarifs avaient été définis mais pas actés. Monsieur le Maire propose aux élus de fixer ces tarifs.

Il avait été décidé de fixer :

- un montant de 300€ pour une concession de 15 ans dans une cave urne
- et 500€ pour 30 ans,
- puis une somme de 50€ pour chaque urne ajoutée après la première déposée.
- Concernant le jardin du souvenir, l'épandage des cendres est gratuit, toutefois un montant de 50 € sera prévu pour l'inscription sur la stèle.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide et acte les montants proposés.

POINTS DIVERS

Monsieur BAETEMAN annonce à l'assemblée qu'une réunion d'information suite aux travaux d'installation de la fibre optique aura lieu le 27/02/2017 à 20h en mairie afin de présenter la commercialisation de l'offre.

La société en charge de cette installation se charge de convier les habitants à cette réunion.

M. le Maire rappelle que la commune de Bouglainval fait partie de la CC des Portes Euréliennes d'Ile de France depuis le 1^{er} janvier 2017. Lundi 6 février, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale s'est réunie pour délibérer sur les demandes de sortie des communes. A l'unanimité, les demandes ont été validées, c'est à présent du ressort du Préfet de définir la date de changement d'intercommunalité, sachant que Chartres Métropole a proposé le 1^{er} juillet 2017 pour correspondre au début de la nouvelle année scolaire.

M. le Maire indique que lors du Comité des Maires de la CC des Portes Euréliennes, qui s'est tenu le 7/02/2017, le bureau exécutif a montré une certaine ouverture d'esprit quant aux futurs échanges.

M. le Maire indique qu'il faut désigner un représentant de la commune à la CLECT pour évaluer les transferts de charge. M. le Maire propose sa candidature, pas d'autres candidats se proposent.

A l'unanimité, Philippe BAETEMAN est désigné représentant de la commune à la CLECT.

Monsieur BAETEMAN prend la parole pour annoncer à l'assemblée la deuxième édition de la « RUE Aux ENFANTS » qui aura lieu le 20 mai 2017. Il fait part du projet de monsieur LUCAS d'installer un chapiteau sur le terrain communal près de la mairie pour la manifestation, mais aussi d'optimiser son occupation afin d'y accueillir les enfants dans le cadre scolaire la semaine qui précède et de prévoir des temps d'échanges (café intergénérationnel) le matin et le soir (jusqu'à 22h maximum). Monsieur LUCAS se charge de planifier l'accueil et les animations.

Monsieur le Maire indique que, comme l'année passée, la Mairie sera un partenaire de la manifestation.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 23h35.

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,

Philippe BAETEMAN

